

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Le 10 décembre 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2019

Présents Mmes COATTRENEC, DALLES, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme KATAN donne pouvoir à Monsieur TROUILLOUD
M. PELLET donne pouvoir à Monsieur ROUDET

Absents : Mmes MULLER, SCOLARI, M. DAST

Modification de l'ordre du jour :
Ajout d'une délibération : Décision modificative n°15

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame Véronique COATTRENEC, adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire donne des informations sur le nouvel hôpital qui ouvrira avec un retard d'une année, en janvier 2021. Le site de l'hôpital actuel ne fait l'objet d'aucun projet pour le moment.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 51/2019 : Renouvellement concession - COUVE-DE MURVILLE

Décision 52/2019 : Achat de concession - DELANNEE

Décision 53/2019 : Mission SPS - aménagement des abords de l'église

Délibération N° 76/2019

ASSISTANCE A PROJETS D'URBANISME (A.P.U)

A titre liminaire, le Maire rappelle qu'une contribution est due par la commune lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Hors cas prévus par l'article L.342-11 du code de l'énergie, cette contribution est versée au concessionnaire lorsqu'il est fondé à réaliser les travaux d'extension.

Or, l'examen des éléments des propositions techniques et financières (PTF) étant complexe, les services de la commune ne sont pas en mesure d'exercer une analyse pertinente de ces éléments et ne peuvent donc de ce fait interpréter de manière avisée le chiffrage établi alors par le seul concessionnaire.

Toutefois, la commune est adhérente au Territoire d'Énergie Isère (TE38) qui dispose des compétences techniques requises afin d'apporter une réelle expertise à la commune dans l'analyse des différents éléments des PTF du concessionnaire. Le TE38 est également en mesure d'assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Le Maire informe le Conseil municipal, que l'Assistance à Projets d'Urbanisme est utile lors d'études prospectives d'urbanisation.

Les modalités d'échange avec le TE38 seront précisées par une convention jointe en annexe à la présente délibération. Cette convention entre le TE38 et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention relative à la mise en place de l'Assistance à Projets d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le service Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U) est gratuit faisant partie des différents services offerts par le TE38 à ses adhérents.

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L.342-6 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU l'article 71, IV de la loi n°2010-178 du 12 juillet 2010, « loi Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2016-090 du 13 juin 2016 du Comité syndical du TE38 relative à l'Assistance à Projets d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2019-033 du 4 mars 2019 du Comité Syndical du TE38 portant modification du champ d'application de l'A.P.U.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U.) ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le TE38.

Délibération N° 77/2019

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'ASSOCIATION « CRECHE LES ZEBULONS »

Vu la demande du bureau de la Crèche « Les Zébulons », sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui lui sera allouée par la municipalité pour la gestion 2020.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée un versement anticipé de 40 000€ correspondant à une partie de la subvention qui sera allouée pour ce même exercice 2020 à l'association « crèche les zébulons ».

Ce versement anticipé permettrait à l'association d'éviter un problème de trésorerie lors du paiement des charges salariales de janvier 2020.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à la crèche courant mars 2020.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide,

D'allouer une avance de 40 000 € avant le vote du budget primitif 2020 sur la subvention qui sera allouée en 2020 à l'association « crèche les zébulons ».

Délibération N° 78/2019

**SUBVENTION
COLLEGE DE PLAN MENU
VOYAGE PEDAGOGIQUE « Du devoir de mémoire à un Avenir commun en Europe »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE la demande d'aide financière déposée par les professeurs d'histoire et géographie du collège de Plan Menu pour un voyage pédagogique de 55 élèves sur le thème « Du devoir de mémoire à un avenir commun en Europe » du 15 au 17 avril 2020.

La commission des finances Communales dans sa réunion du 07 novembre 2019 a débattu sur ce sujet et propose une aide financière d'un montant de 500 euros.

PROPOSE au vote de l'assemblée l'aide financière présentée par la commission des finances communales s'élevant à 500 euros.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte par 17 voix pour, d'allouer cette somme au collège de Coublevie.
- D'inscrire cette somme via une décision modificative à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Délibération N° 79/2019

DECISION MODIFICATIVE N°13/2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande d'aide financière du Collège de Plan Menu pour le financement d'un voyage pédagogique sur le thème « Du devoir de mémoire à un avenir commun en Europe ».

L'assemblée ayant délibéré favorable sur cette demande en décidant d'allouer la somme de 500 euros au collège de Plan Menu, il convient d'inscrire ces crédits à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » via le poste des imprévues.

L'enveloppe des dépenses imprévues de 21 525 euros est ramenée à 21 025 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		+500,00
022	Dépenses imprévues	- 500,00	
Total section		- 500,00	+ 500,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 80/2019

DECISION MODIFICATIVE N°14/2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande faite par la Direction des Finances Publiques afin que la commune procède au remboursement de la somme de 597,15 euros pour un trop perçu au titre de la taxe d'aménagement émise par les services de l'Etat à l'encontre de Monsieur BENIER Benoit.

S'agissant d'un remboursement obligatoire, il convient d'inscrire la somme de 598 euros à l'article 10226 des dépenses de la section d'investissement via le poste des dépenses imprévues de cette même section.

L'enveloppe des dépenses imprévues de 16 935,29 euros est ramenée à 16 337,29.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
10226	Taxe d'aménagement		+598,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 598,00	
Total section		- 598,00	+ 598,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 81/2019

DECISION MODIFICATIVE N°15/2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la notification reçue le 06 décembre 2019 du TE 38 anciennement SEDI allouant à la commune de Saint Etienne de Crossey, une subvention de 1 666,34 euros pour le dossier d'éclairage public « remplacement des luminaires types ampoules mercure par des luminaires LED ».

Cette somme est à inscrire au Budget Primitif 2019 afin de faire partie des Restes à Réaliser des recettes d'investissement.

Il convient donc d'augmenter les crédits ouverts à l'article 1328 opération 108 pour 1 666 euros des recettes d'investissement et d'augmenter en contrepartie les dépenses imprévues de la section d'investissement pour ce même montant afin de respecter la règle d'équilibre du budget.

La section d'investissement est ainsi augmentée tant en dépenses qu'en recettes de la somme de 1 666 euros. Elle est désormais de 2 661 712,60 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
INVESTISSEMENT					
1328	Subventions autres organismes				1 666,00
020	Dépenses imprévues		1 666,00		
TOTAUX		0,00	1 666,00	0,00	1666,00
Total général		1 666,00		1 666,00	

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports :

Monsieur Trouilloud fixe les dates des réunions pour la préparation du budget :
Réunion de travail sur le fonctionnement le 23 janvier
Réunion de travail sur l'investissement le 18 février
Monsieur le Maire signale que l'emprunt avec le Crédit Agricole est signé.
Prochaine commission le 12 décembre

Urbanisme :

La commission a étudié deux permis de construire et un permis modificatif.
Le notaire prépare la vente du parking Rossignol.
Enedis aura des difficultés à déplacer les lignes lors des travaux de protection de chutes de blocs à la Pierre et à la Roche.
Une rencontre avec le SYLARIV (Syndicat Mixte du Lac et des rivières du Voironnais) a permis d'avoir des informations concernant les différents types de ruissellement sur le Perrin et sur le Montagnier. Le ruissellement du Perrin n'émane pas d'un ruisseau, ça n'est donc pas une compétence de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) contrairement au Montagnier, mais pour ce dossier, une étude devra être relancée par le SYLARIV.
En ce qui concerne l'entretien des berges des ruisseaux, les propriétaires riverains doivent les entretenir et si le cours d'eau doit être curé, cela ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Départementale des Territoires.
Prochaine commission le 17 décembre

Travaux :

La Colas a fini les travaux de réfection des voiries. Les travaux de marquage sont également terminés.
Le chantier du centre Bourg à l'arrière de l'église vient de débuter avec l'intervention de l'entreprise Tout en vert qui s'occupe des VRD, des démolitions et de la maçonnerie. Le pont des Moulins a été réceptionné. Les travaux de la Maison Pour Tous seront réceptionnés vendredi 13 décembre et ceux de l'aménagement du giratoire de Chartreuse le 16 décembre.
La Commission d'Appel d'Offre se réunira jeudi 12 pour l'ouverture des plis de l'agrandissement du pôle jeunesse et de la ludothèque.
Prochaine commission : le 12 décembre

Vie du village

Le concert de Noël au cours duquel se produira la Stéphanelle aura lieu le 14 décembre. La chorale pour ses 40 ans chantera un chœur de César Franck : Rebecca, deux classes de l'école élémentaire de St Etienne de Crossey participeront à ce concert.
Les répétitions de l'acte IV du songe d'une nuit d'été ont commencées à la salle des fêtes de St Etienne de Crossey.
Madame Montéréal remercie les élus et les personnes du collectif citoyen qui se sont investis dans la décoration du village.
Madame Coattrevec a assisté à l'Assemblée Générale de la Maison Pour Tous. Le bureau a remercié la municipalité pour le réaménagement du bâtiment. Le nombre d'adhérent a progressé, ils se répartissent dans 18 activités encadrées par 16 intervenants.

Prochaine commission : 17 décembre

Enfance jeunesse et action sociale

Le problème de condensation dans la buanderie de la crèche est réapparu. L'architecte a pris contact avec l'entreprise pour trouver une solution.

Les colis pour les aînés seront composés de produits achetés localement, les élus mettront ces produits dans des sacs le 18 décembre à partir de 18 h.

Clôture de la séance à 21 h 30

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 14 JANVIER 2020 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 17 décembre 2019